

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

# 37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

## **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : dès l'obtention du visa fédéral Ouverture des engagements : dès la parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 6 juin 2022

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 18 juin 2022 de 8h30 à 19h00 à la buvette (site de la

Boutonnière rue de Drincourt à Neufchâtel)

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 18 juin 2022 de 8h30 à 19h30

Vérifications des documents le : Samedi 18 juin 2022 de 14h15 à 19h00 Lieu : la Boutonnière Vérifications des voitures le : Samedi 18 juin 2022 de 14h30 à 19h15 Lieu : la Boutonnière Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 18 juin 2022 de 14h30 Lieu : la Boutonnière

1<sub>ère</sub> réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 18 juin 2022 à 18h15 Lieu : la Boutonnière Publication des équipages admis au départ le : Samedi 18 juin 2022 à 20h00 Lieu : la Boutonnière Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 18 juin 2022 à 20h00 Lieu : la Boutonnière

Départ de : la Boutonnière le dimanche 19 juin 2022 à 8h00

Publication des résultats partiels le : dimanche 19 juin 2022 Lieu : la Boutonnière Arrivée à : la Boutonnière le dimanche 19 juin 2022 à 16h08 (1er concurrent)

Vérification finale le : dimanche 19 juin 2022 Lieu : garage Auguste 1, rue Testu 76270 Neufchatel-en-

Taux horaire de la main d'oeuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : dimanche 19 juin 2022 après le délai de réclamation Lieu : la Boutonnière

Remise des prix le : dimanche 19 juin 2022, 30 minutes environ après l'ouverture du parc fermé Lieu : la Boutonnière

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE organise le 37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **23-03-2022** sous le numéro **26** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **243** en date du **24-03-2022**.

## Comité d'Organisation

Président : Benoit Debeauvais

Membres : Eric Fleurman, Christophe Durand, Hervé Larue

Secrétariat du Rallye, Adresse : chez Eric Fleurman, 1, rue des tuileries 76270 Bully

Téléphone: 06.14.85.59.96 Fax: mail: eba@gmx.fr

Permanence du Rallye : avant le rallye, au secrétariat du rallye. Durant le rallye, au PC, à la Boutonnière

Lieu, date, horaire : voir ligne précédente, de 9h00 à 19h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE	
Adresse: 1, rue des Tuileries 76270 Bully	

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

## 1.1P. OFFICIELS

	mum	

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. MAWDSLEY FRANCOISE Licence n°1653
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. LA RUE ANNICKLicence n°19109
	M. FAULIN-LECAT CHRISTINE Licence n°126053_
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	MLicence n°
Directeur de Course	M. VERGNORY HUBERTLicence n°7092
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. DENIS DIDIERLicence n°132362_
	M. LEGRAND GUILLAUME Licence n°220796_
Adjoints à la Direction de Course et DC VHC	M. FAULIN JEAN-YVES Licence n°11116
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. JOSSE JEAN-DENIS Licence n°34725
Commissaire Technique responsable	M. SALENNE JACQUES Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	M. BOGEMANS CHRISTOPHE Licence n°44924
	MLicence n°
	MLicence n°
Médecin chef	M. Dr CARON Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	M. CHRISTEL CLAUDELicence n°9367
Juges de faits	MLicence n°
Chargé des relations avec la presse	MLicence n°
Chronométreurs	M. LEROY BRUNO Licence n°9337
	M. HERVIEU DANIELLicence n°179222_
Classement	
Speaker	MLicence n°

Nota: les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray compte pour :

- la coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2
- le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2022
- le challenge EBA pour les membres 2022 de l'EBA

## 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 37ème rallye régional de Neufchâtel-en-Bray doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 6 Juin 2022, accompagnée du règlement ainsi que des documents suivants : copie des licences et permis de conduire.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 145 voitures. Soit 130 modernes et 15 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 15 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 145 équipages au total.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGONDE (suivant le carnet d'itinéraire)

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

#### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 37ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray représente un parcours de 90 km.

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,8km.

Les épreuves spéciales sont : Neucastel (6,7km) et EBA (5,9km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : le samedi 18 juin 2022 de 8h30 à 19h30

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

★ Coupes : Nombreuses Coupes

→ Primes en chèque : Il n'est pas prévu de primes aux groupes. Les primes sont **NON cumulables.** Classes récompensées : Telles que décrites à l'article 4.1.C du règlement standard des rallyes (18 classes)

Les classes suivantes sont regroupées comme indiqué :

-Classe FA/A7 : A7, A7K et A7S -Classe FA/A6 : A6 et A6K -Classe FA/A5 : A5 et A5K -Classe R3 : R3a, R3b, R3c, R3t

-Classe R1: R1a, R1b

Etc....

Les primes indiqués ci-dessous sous les suivantes : 100 ou plus engagés = 100% de primes ci-dessous 95 engagés = 95% de primes ci-dessous 90 engagés = 90% de primes ci-dessous Etc...

Tableau des primes (€)					
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Scratch	350	300	250	200	150
Classes					
1 à 3 partants	145				
Classes					
4 à 5 partants	215	145			
Classes					
6 de 10 partants	225	170	70		
Classes					
+ 10 partants	305	182	145	92	60
Féminines					
2 à 4 Partantes	145				
. + 4 Partantes	215	145			

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 juin 2022 à LA BOUTONNIERE, environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. L'absence d'un concurrent à la remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.

	IING